

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 24 août 2021** à 19 h 30 au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 6N3 ainsi que via la plateforme TEAMS.

---

- ÉTAIENT PRÉSENTS :
- Monsieur Alexandre Provost - président du CA (teams)
  - Madame Marie Josée Gagnon - vice-présidente du CA
  - Madame Danielle Beaumont
  - Madame Louise Beaupré (teams)
  - Monsieur Benoit Brosseau
  - Monsieur Eric Chevalier-Alvarez (teams)
  - Monsieur Nathan Hurteau
  - Monsieur Guy Lajoie
  - Madame Chantal Laliberté
  - Madame Chantal Lanoue
  - Monsieur Michel Milot
  - Madame Rélaine Morin
  - Madame Véronique Paré
  - Madame Sandrine Parent (teams)
- PERMANENCE :
- Madame Dominique Lachapelle - directrice générale
  - Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
  - Monsieur Alain Camaraire - directeur général adjoint
  - Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe
  - Madame Taïga Waelpu-Lavallée - directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes
- INVITÉS :
- Monsieur Jean Bourassa - directeur par intérim du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
  - Madame Geneviève Archambault – directrice par intérim des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire
  - Madame Katleen Loïselle - directrice du Service des ressources humaines
  - Madame Brigitte St-Louis – directrice adjointe du Service des technologies de l'information
  - Madame Elizabeth Mc Donough - directrice du Service des ressources matérielles
  - Madame Chantal Noël - directrice du Service des ressources financières
- ÉTAIT ABSENTE :
- Madame Anne-Marie Noël
-

## 1. **Présence et ouverture de la séance**

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

## 2. **Ordre du jour**

### [Résolution 2021-08-24-CA-01](#)

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Ajouter le point suivant :

- 9.9 Cession de contrat de transport 2021-2024 – berlines (document séance tenante).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 3. **Procès-verbal – CA du 15 juin 2021 - Adoption et suivi (document)**

### [Résolution 2021-08-24-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 15 juin 2021 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Chantal Lanoue :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 15 juin 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, mentionne que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 15 juin 2021.

#### 4. Correspondance

- 4.1 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation : Octroi d'une somme de 286 736 \$ au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières dans le cadre de la mesure « Embellissement des cours d'école ».
- 4.2. De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation : Octroi d'une somme de 51 200 \$ pour la réalisation du projet Redondance entre le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières et le réseau RISQ.
- 4.3. De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation : Octroi d'une somme de 6 004 000 \$ pour l'acquisition de modulaires (phase 2) à l'école Mgr-Euclide-Théberge et à l'école Paul-Germain-Ostiguy.
- 4.4. De monsieur Martin Quirion, directeur de la formation générale des jeunes au ministère de l'Éducation : Obtention d'un prix de reconnaissance Essor 2019-2021 par l'école Saint-Vincent pour le projet Grand BrouillART créatif.
- 4.5. De madame Nancy Klein, directrice générale à la direction générale des infrastructures du ministère de l'Éducation : Refus des demandes d'ajout d'espace du Plan québécois des infrastructures 2021-2031.
- 4.6. De monsieur Alain Sans Cartier, sous-ministre au ministère de l'Éducation : Acceptation du projet pilote en formation à distance – volet innovation et octroi d'une somme de 10 752 \$ dans le cadre de la sous-mesure 50764 pour l'achat d'équipements.
- 4.7. De madame Pascale Lemay, directrice générale à la direction générale des services de soutien aux élèves au ministère de l'Éducation : Octroi d'une somme de 225 000 \$ dans le cadre de la mesure 15350, volet 2 – Projets en partenariat « Éducation, santé et organismes du milieu ».
- 4.8. De madame Sophie Loubert, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu : résolution du conseil municipal relativement à une demande de nouvelle signalisation sur la rue Principale au Ministère des transports du Québec.

#### **4.8 Appui à la demande de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu au Ministère du transport du Québec – signalisation sur la rue Principale (document séance tenante)**

##### [Résolution 2021-08-24-CA-03](#)

Considérant la résolution adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, le 4 août 2021 par laquelle il demande au ministère des Transports du Québec d'effectuer une nouvelle signalisation sur la rue Principale aux abords de l'école Saint-Blaise;

Considérant les préoccupations du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières à l'égard de la sécurité des élèves;

Il est proposé par monsieur Eric Chevalier-Alvarez :



Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières appuie la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu dans ses demandes adressées au ministère des Transports du Québec à l'effet :

- De réduire la vitesse dans la zone scolaire à 30 km/h;
- D'exécuter du marquage au sol adéquat selon les normes du ministère des transports à l'entrée du village et devant l'école incitant les gens à ralentir;
- D'exécuter du marquage au sol en indiquant la vitesse maximale de 30 km/h ou 50 km/h, le cas échéant;
- D'installer un panneau d'arrêt au coin de la rue Principale et la Montée de l'Église. La municipalité en installera aussi pour en faire une intersection à 3 arrêts;
- De réduire la vitesse entre la 223 et l'entrée du village à 70 km/h.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 4.9. De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et madame Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation et responsable de la Condition féminine : Ajustements au plan de rentrée scolaire.

#### **5. Période de questions du public**

Aucune question n'est adressée.

#### **6. Parole aux élèves**

Aucune question n'est adressée.

#### **7. Mot du président**

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite à tous les membres du personnel du Centre de services scolaire une très belle rentrée scolaire.

Malgré les annonces reçues aujourd'hui quant aux mesures à mettre en place pour la rentrée scolaire, monsieur Provost rappelle l'importance et la joie des élèves de fréquenter leur école en présentiel.

En terminant, monsieur Provost rappelle l'importance de l'implication des parents, des membres du personnel et des membres de la communauté au conseil d'établissement de leur école. À cet effet, il invite les parents à assister aux assemblées générales des parents qui auront lieu avant le 30 septembre 2021.

**8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (documents)**  
▪ **Rapport de la rentrée 2021-2022** (document séance tenante)

Dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, madame Dominique Lachapelle a déposé les décisions qu'elle a prises ainsi que les affectations, les engagements, les nominations qu'elle a effectuées et les démissions qu'elle a acceptées depuis la dernière séance. Elle dépose également un document intitulé « Reddition de comptes de la directrice générale », où elle fait état des rencontres des comités auxquelles elle a participé depuis la dernière séance.

De plus, elle dépose un état de situation relatif au cheminement des priorités annuelles 2020-2021 de la direction générale.

Madame Dominique Lachapelle présente le document intitulé « *Rapport de la rentrée 2021-2022* ». Ce document contient plusieurs données ainsi qu'un aperçu des principaux dossiers traités par les services administratifs du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, dans le cadre de la rentrée 2021-2022.

**9.1. Nomination des membres au comité de gouvernance et d'éthique (document)**

[Résolution 2021-08-24-CA-04](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5.32;

Considérant que le comité de gouvernance et d'éthique est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

Que les mandats de mesdames Réleine Morin et Véronique Paré ainsi que messieurs Benoit Brosseau, Guy Lajoie et Alexandre Provost, soient renouvelés et qu'ils soient désignés au comité de gouvernance et d'éthique pour l'année scolaire 2021-2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 9.2 Nomination des membres au comité de vérification (document)

### [Résolution 2021-08-24-CA-05](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité de vérification;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière;

Considérant que le comité de vérification est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Rélaine Morin :

Que les mandats de mesdames Marie Josée Gagnon et Chantal Laliberté ainsi que messieurs Nathan Hurteau, Michel Milot et Alexandre Provost soient renouvelés et qu'ils soient désignés pour siéger au comité de vérification pour l'année scolaire 2021-2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

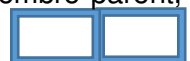
## 9.3 Nomination des membres au comité des ressources humaines (document)

### [Résolution 2021-08-24-CA-06](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité des ressources humaines;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198 de la *Loi sur l'instruction publique*. Il a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire;

Considérant que le comité des ressources humaines est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent,



un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par monsieur Michel Milot :

Que les mandats de mesdames Danielle Beaumont, Louise Beaupré, Anne-Marie Noël et Sandrine Parent ainsi que monsieur Eric Chevalier-Alvarez soient renouvelés et qu'ils soient désignés pour siéger au comité des ressources humaines pour l'année scolaire 2021-2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **9.4 Nomination des membres au comité consultatif du transport scolaire (document)**

##### [Résolution 2021-08-24-CA-07](#)

Considérant que l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif du transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement;

Considérant que l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves* prévoit la composition du comité consultatif du transport des élèves du centre de services scolaire;

Considérant qu'il est prévu que deux administrateurs siègent au comité consultatif du transport des élèves;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Louise Beaupré :

Que madame Véronique Paré et monsieur Alexandre Provost soient nommés pour siéger au comité consultatif du transport des élèves du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour l'année scolaire 2021-2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **9.5 Nomination des membres au comité de révision de décision (document)**

##### [Résolution 2021-08-24-CA-08](#)

Considérant que l'article 9 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que l'élève visé par une décision du conseil d'administration du centre de services scolaire, du

conseil d'établissement ou du titulaire d'une fonction ou d'un emploi relevant du centre de services scolaire ou les parents de cet élève peuvent demander au conseil d'administration du centre de services scolaire de réviser cette décision;

Considérant que l'article 11 de la Loi prévoit que le conseil d'administration peut soumettre la demande à l'examen d'une personne qu'il désigne ou d'un comité qu'il institue; ceux-ci lui font rapport de leurs constatations accompagnées, s'ils l'estiment opportun, de leurs recommandations;

Considérant que le comité de révision de décision est formé de trois (3) administrateurs du conseil d'administration, dont un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté;

Considérant que des substituts ont été nommés à ces représentants;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

Que les mandats de mesdames Réleine Morin et Anne-Marie Noël ainsi que monsieur Nathan Hurteau soient renouvelés et qu'ils soient nommés pour siéger au comité de révision de décision pour l'année scolaire 2021-2022.

Et

Que les mandats de mesdames Danielle Beaumont, Chantal Laliberté et Véronique Paré soient renouvelés et qu'elles soient nommées pour siéger au comité de révision de décision, à titre de substituts, pour l'année scolaire 2021-2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9.6 Constitution du comité du Plan d'engagement vers la réussite et nomination des membres (document)**

### [Résolution 2021-08-24-CA-09](#)

Considérant que le conseil d'administration souhaite constituer un comité d'engagement vers la réussite composé d'administrateurs;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Sandrine Parent :

Que le comité d'engagement vers la réussite soit composé de la façon suivante :

De cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Que le comité d'engagement vers la réussite ait pour mandat de :





- prendre connaissance des travaux du comité local du plan d'engagement pour la réussite;
- contribuer à la réflexion concernant l'état de situation de la réussite et de la persévérance des élèves dans nos établissements scolaires;
- orienter et contribuer au prochain cadre de cohérence nécessaire à la prochaine démarche du plan d'engagement vers la réussite.

Et

Que mesdames Danielle Beaumont, Louise Beaupré, Marie Josée Gagnon, Chantal Laliberté et Réleine Morin soient désignées pour siéger au comité d'engagement vers la réussite pour l'année scolaire 2021-2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.7 Constitution du comité des nouveaux établissements scolaires et nomination des membres (document)**

[Résolution 2021-08-24-CA-10](#)

Considérant que le conseil d'administration souhaite constituer un comité des nouveaux établissements scolaires composé d'administrateurs;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Véronique Paré :

Que le comité des nouveaux établissements scolaires soit composé de la façon suivante :

De sept (7) administrateurs du conseil d'administration, dont un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les quatre autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Que le comité des nouveaux établissements scolaires ait pour mandat :

- d'avoir une vision des enjeux qui concernent les demandes d'ajouts d'espace du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;
- de contribuer à l'analyse de la clientèle à court et long terme;
- de porter un regard sur la pédagogie du 21<sup>e</sup> siècle en lien avec les environnements physiques d'un établissement scolaire.

Et

Que mesdames Marie Josée Gagnon, Chantal Laliberté, Réleine Morin, Anne-Marie Noël et Sandrine Parent ainsi que messieurs Benoit Brosseau et Guy Lajoie soient désignés pour siéger au comité des nouveaux établissements scolaires pour l'année scolaire 2021-2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**9.8 Correction à la résolution 2021-06-15-CA-14 concernant les plans d'effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire) pour l'année 2021-2022 adopté le 15 juin 2021 (document)**

[Résolution 2021-08-24-CA-11](#)

Considérant le plan d'effectifs du personnel de soutien en adaptation scolaire adopté par le conseil d'administration le 15 juin 2021 au terme de la résolution 2021-06-15-CA-14;

Considérant les informations reçues depuis le 15 juin dernier;

Il est proposé par monsieur Nathan Hurteau :

Que soient acceptées les modifications suivantes apportées au plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire) pour l'année scolaire 2021-2022 :

Le poste de technicienne en éducation spécialisée (TES) de 34 h à l'école Paul-Germain-Ostiguy, occupé par Stéphanie Gaucher ne soit pas aboli et qu'il n'y ait pas de poste créé de 35 h à l'école Paul-Germain-Ostiguy.

Le poste de technicien en éducation spécialisée (TES) de 26 h à l'école Aux-Quatre-Vents, vacant, ne soit pas maintenu et qu'en conséquence, il soit aboli et qu'un poste de 34 h 20 soit créé à l'école Aux-Quatre-Vents.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.9 Cession de contrat de transport 2021-2024 – berlines (document séance tenante)**

[Résolution 2021-08-24-CA-12](#)

Considérant que le 13 juillet 2021, le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a octroyé à monsieur Luc Robillard un contrat de transport scolaire pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 relativement au service de 2 berlines, au montant de 47 761,20 \$;

Considérant que monsieur Luc Robillard souhaite céder son contrat à 9250-5981 Québec inc., lequel devra respecter l'ensemble des obligations contenues audit contrat;

Considérant que l'article 9 du contrat intervenu, prévoit que monsieur Robillard doit préalablement obtenir par écrit, l'autorisation du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que l'article 93 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du CSSDHR prévoit que le conseil d'administration doit approuver les ventes et les transferts de contrats de transport scolaire;

Il est proposé par monsieur Michel Milot :



Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières autorise le transfert du contrat de transport 2021-2024 – berlines intervenu avec monsieur Luc Robillard en faveur de 9250-5981 Québec inc., qui devra respecter l'ensemble des obligations contenues audit contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. Varia**

Aucun point n'est ajouté.

**11. Levée de la séance**

[Résolution 2021-08-24-CA-13](#)

Il est proposé par madame Véronique Paré :

Que la séance soit levée à 20 h 27.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Alexandre Provost*

---

Président du CA

*Mario Champagne*

---

Secrétaire général